

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EF
Établissement français du sang

Décision n° N 2020-18 du 24 avril 2020 portant suspension de fonction à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK2030185S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2019-13 du 5 juillet 2019 portant nomination de Mme Cathy BLIEM-LISZAK en qualité de directrice générale adjointe de la chaîne transfusionnelle, thérapies et développement de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2020-19 du 24 avril 2020 portant nomination de Mme Cathy BLIEM-LISZAK en qualité personne responsable intérimaire « produits sanguins labiles » de l'Établissement français du sang à compter du 27 avril 2020,

Décide :

Article 1^{er}

Les fonctions de Mme Cathy BLIEM-LISZAK en qualité directrice générale adjointe de la chaîne transfusionnelle, thérapies et développement de l'Établissement français du sang sont suspendues à compter du 27 avril 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 24 avril 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS